Écolo dénonce le hold-up sur de l'argent affecté à l'environnement

■ Cette pratique amplifiée par l'actuel gouvernement wallon a été épinglée dans le rapport de la Cour des comptes.

Le gouvernement wallon détourne-t-il des moyens affectés à des politiques environnementales pour embellir le budget et financer d'autres politiques ? C'est ce que pense le chef de groupe Écolo au Parlement wallon, Stéphane Hazée. L'élu se base, pour l'affirmer, sur le dernier rapport de la Cour des comptes.

Un peu de pédagogie s'impose. En créant ce que l'on appelle un "Fonds budgétaire", le gouvernement wallon garantit au citoyen que l'argent qui l'alimente – via une taxe ou une redevance – sera affecté à un objectif bien déterminé. *"On peut imaginer par exemple qu'une augmentation du coût de l'eau pour les contribuables serve à investir dans la modernisation du réseau"*, explique Stéphane Hazée. Lequel ajoute que pour financer des politiques environnementales, les gouvernements wallons successifs ont *"souvent eu recours à la constitution de tels fonds"*.

On pourra citer, pour l'exemple, le fonds pour la protection de l'environnement, le fonds pour la gestion des déchets, le fonds Kyoto, le fonds Ecopack/Rénopack ou encore le fonds des sites à réaménager. Le fonds pour la protection de l'environnement *"est alimenté par plusieurs contributions et taxes en matières d'eau, par les droits de dossier de permis d'environnement, par les sanctions en matière de répression des infractions environnementales, etc."*.

Stéphane Hazée peut admettre que, pour financer certaines politiques, une partie de ces fonds, et de manière limitée, soit affectée à autre chose qu'à l'objectif initial. *"Le problème*, dénonce Stéphane Hazée, *c'est que depuis 2015, cette pratique va en s'accroissant."*

Le député est parti des chiffres publiés par la Cour des comptes, et les a réactualisés. Le constat est clair: les moyens pris sur ces fonds augmentent. Pourquoi ? *"Il s'agit de combler le déficit budgétaire en ponctionnant une partie de ces moyens!"*, explique-t-il. Il donne aussi les chiffres: *"En 2016, le montant retenu sur les fonds atteignait 29,8 millions d'euros. Ce montant passe à 56,6 millions en 2017, à 81 millions en 2018 et à 94 millions en 2019."* La Cour des comptes souligne *"que ces reports de dépenses exposent la Région wallonne à un risque de sous-financement des politiques publiques concernées par les différents fonds, en particulier pour la mise en œuvre de la directive-cadre européenne sur l'eau"*.

"Il y a une violation de ce qu'est un fonds budgétaire"

Pour Stéphane Hazée, cette manière de faire a commencé timidement sous le gouvernement PS-CDH (2014-2017) et s'est amplifiée sous l'exécutif MR-CDH (depuis juillet 2017). *"Cela confine au hold-up sur les moyens affectés aux politiques environnementales. Il y a une violation de ce qu'est un fonds budgétaire. Et ici, ce sont les politiques environnementales qui passent à la caisse pour financer les autres choix de ce gouvernement. Lequel peut ainsi continuer de financer d'autres politiques. Le contribuable pense de bonne foi payer pour les politiques environnementales mais ses contributions servent à rééquilibrer les comptes du gouvernement wallon."*

S. Ta.